



Erreur médical et réanimation !

Par **Mydouz**, le **18/02/2010** à **16:58**

Bonjour,
Je vous relate rapidement mon histoire:
J'ai attrapé la toxoplasmose pendant ma grossesse, c'est là qu'une interne m'a prescrit des antibiotiques "curatifs" pour soigner mon bébé car elle m'a dit qu'il était à cent pour cent contaminé.
Je prends les antibiotiques qui m'affaiblissent énormément pendant 3 semaines.
Entre temps on me pratique une amniocentèse pour voir si bébé est vraiment contaminé: Résultat : Il n'est pas contaminé !
Ce qui veut dire que pendant 3 semaines j'ai pris des antibiotiques pour rien, en plus de cela, ces antibiotiques m'ont détruit tous mes globules rouges, blancs et mes plaquettes.
Je me suis retrouvé en réanimation à deux doigts de la mort...
Cette histoire m'a très affecté physiquement et psychologiquement!
C'est pour cela que je voudrais savoir les démarches à suivre.
Merci

Par **astero06**, le **26/02/2010** à **16:48**

Je ne vous donnerai pas d'avis juridique mais médical.
Les médecins doivent suivre le plus souvent des recommandations officielles.
Si dans votre cas, l'attitude diagnostique et la prescription étaient justifiées (toxoplasme prouvé) à la dose et durée prescrites et avec la surveillance recommandée, il me paraît difficile d'envisager un recours contre le médecin prescripteur qui en plus travaille à l'hôpital.
Vous avez eu un effet secondaire grave du traitement (ce qui malheureusement peut arriver et n'est pas forcément prévisible) mais si vous persistez, il faudra sans doute que vous vous retourniez contre l'hôpital.
Demandez d'abord avis à votre médecin sur la gestion médicale de votre problème avant d'envisager d'aller plus loin.